

ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE - HGGSP

Session 2022

Définition de l'épreuve

(note de service n°2020-025 du 11/02/2020 , BO spécial n°2 du 13/02/2020)

Préparation : 20
minutes

Durée : 20 minutes

Structure

L'épreuve consiste en **une réponse orale construite à une question de cours** pendant 10 minutes. Cette partie est suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury à partir des propos du candidat.

Le candidat doit montrer :

- qu'il maîtrise des connaissances et sait les organiser ;
- qu'il sait s'exprimer à l'oral.

Le candidat tire au sort un sujet qui comporte deux questions de cours au choix. **Les questions sont problématisées** et ne reprennent pas le libellé des programmes. Les deux questions au choix ne portent pas sur la même partie du programme de terminale.

Le candidat présente sa réponse pendant 10 minutes. Sa présentation est suivie de 10 minutes de questions en lien avec sa présentation.

Éléments de cadrage pour l'élaboration des sujets

Les termes « **réponse orale construite à une question de cours** » invitent à s'orienter vers des questions sous forme de libellés (type dissertation) sans faire appel à des documents, dont l'analyse serait trop exigeante en temps de préparation.

« **Ces questions sont problématisées** » : on privilégiera donc la forme interrogative. Chaque libellé sera accompagné de la formule : « *Vous traiterez cette question à l'aide d'exemples travaillés en cours* ».

Les questions devront donc porter soit sur un thème, soit sur un axe, soit sur l'objet de travail conclusif dans son entier. **Elles ne sauraient en effet être limitées à un jalon** car chaque professeur a en cours d'année eu la liberté de les traiter sur des durées variables.

Les questions peuvent porter sur l'ensemble des 6 thèmes du programme de Terminale. Pour chaque sujet, les deux questions proposées devront porter sur des thèmes différents. Pour cette session 2022, à titre d'aménagement, on veillera à ne pas proposer dans un même sujet deux questions relevant des thèmes qui n'étaient pas à traiter pour l'épreuve écrite.

Les questions ne reprennent pas tels quels les libellés du programme : elles s'en décalent notamment par la problématisation.

Le fait de privilégier des questions larges doit permettre au candidat de les traiter selon le ou les angles qu'il choisira. On n'attendra donc pas l'exhaustivité et on ne pénalisera pas un candidat qui ne développe qu'un seul exemple.

On attendra donc d'abord du candidat qu'il mobilise des notions et concepts pertinents en lien avec la question (et non qu'il la traite de manière exhaustive) et qu'il sache les articuler dans une présentation organisée et cohérente.

Points de vigilance

La notion de **tirage au sort** :

« *Le candidat tire au sort un sujet qui comporte deux questions de cours au choix* » : le candidat tire au sort deux feuilles retournées (il ne voit pas les sujets). Le choix intervient entre les deux questions qui composent le sujet. D'un point de vue matériel, on aura sans doute avantage à avoir inscrit chaque question sur une demi-feuille à part, pour pouvoir constituer des combinaisons correspondant à toutes les situations.

Le **questionnement qui suit l'exposé du candidat** doit rester circonscrit au champ de la question posée, sauf si l'objectif est de valoriser le candidat. La **durée** de l'épreuve :

- Si le candidat ne tient pas 10 minutes d'exposé, l'examineur s'assure qu'il a bien terminé son exposé et ne reporte pas le temps restant sur l'ensemble de l'épreuve ;
- Le temps de questionnement doit, lui, tenir les 10 minutes imparties (pas de mention « maximum » dans la définition de l'épreuve). Si le temps se trouve significativement écourté faute d'engagement du candidat, l'examineur s'assure que le candidat ne souhaite pas poursuivre l'épreuve et le note dans le PV.